

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 06/03/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 26 février 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIEZ-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, M. MAIZA, Mme FOURNIER, M. MINUMBU Adjoints au Maire,

M. VINCENT, Mme SANDT, MM ROS, GUERRIEN, MALEME, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, M. BEAUDET, Mme LATOUR, MM. KARMAN, DEL MONTE, Mme KARMAN-SUCH, MM. RUER, KAMALA, AUGY, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, KOUAME Conseillers Municipaux,

Excusés :

Mme LOURENCO  
Mme MADI  
Mme M'DAHOMA-MOHAMED

Représentés par :

M. MAIZA  
Mme KHELAF  
M. LOGRE

Excusés :

M. MILIA  
Mme DERKAOUI  
Mme GRARE

Représentés par :

M. LANTERNIER  
M. DELMONTE  
M. BEAUDET

Absents : M. MONINO, Mmes CHIBAH, AHMED

---

M. PAUPERT représenté par Mme DESCAMPS de la question N°37 jusqu'à la question n°71  
M. AUGY est arrivé à partir de la question n°71

Secrétaire de séance : M. MINUMBU.

---

### **QUESTION N° 037 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2014.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2014.

**QUESTION N° 038 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Mise à disposition de locaux municipaux scolaires pour des réunions publiques préparatoires aux élections municipales du mois de Mars 2014**

A l'unanimité.

**DIT** que la totalité des dispositions de la délibération susvisée du onze juillet deux mille treize relative aux conditions de mise à disposition de locaux municipaux scolaires pour des réunions publiques préparatoires aux élections municipales du mois de mars deux mille quatorze, s'appliquent également aux locaux municipaux situés au 135, rue Danièle CASANOVA.

---

**QUESTION N° 039 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Signature du contrat d'objectifs et de moyens passé entre la ville d'Aubervilliers et l'association AVEC en vue de la mise en place d'un café culturel 2ter rue du Moutier.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le maire à signer le contrat d'objectifs et de moyens avec l'association AVEC.

---

**QUESTION N° 040 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Projet « IMPPULSE – Improving police population understanding for local security » dans le cadre d'un appel à projet de la Commission Européenne, piloté par le Forum européen de sécurité urbaine (EFUS)**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la lettre de mandat relative Projet « IMPPULSE – Improving police population understanding for local security » accordant à l'EFUS la gestion du projet dans lequel la ville s'inscrit.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat de partenariat entre la Mairie d'Aubervilliers et le Forum Européen de Sécurité Urbaine

**AUTORISE** le Maire à co-financer le projet à hauteur de 3000€

**QUESTION N° 041 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ) pour l'année 2014**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la ville et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ) pour l'année 2014, relative au versement à l'ALJ 93, d'une subvention de fonctionnement de 100 000€.

---

**QUESTION N° 042 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Subvention de 3 500 € à l'association des Seniors d'Aubervilliers pour soutenir un projet de voyage à Saint Hilaire de Riez du 19 au 23 mai 2014**

A l'unanimité.

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 3 500 € à l'Association des Seniors d'Aubervilliers pour soutenir un projet de voyage à Saint Hilaire de Riez du 19 au 23 mai 2014.

---

**QUESTION N° 043 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Subvention à l'association RESPECT 93**

A l'unanimité.

**ATTRIBUE** une subvention de 5 000 € à l'association RESPECT 93 au titre de la participation à la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement correspondant à la mission susvisée

---

**QUESTION N° 044 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: autorisation de recruter un responsable du service démocratie locale et politique de la ville à compter du 1er avril 2014 pour une durée de 3 ans.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée un responsable pour service démocratie locale et politique de la ville.

**DIT** : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer le contrat de cet agent territorial.

---

**QUESTION N° 045 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: autorisation de recruter un responsable arts plastiques, danse et jeune public à compter du 1er avril 2014 pour une durée de 3 ans.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à recruter par voie contractuelle dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée un responsable arts plastiques, danse et jeune public.

**DIT** : que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer le contrat de cet agent territorial.

---

**QUESTION N° 046 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: autorisation de recruter deux conseillers en mobilité-recrutement-reclassement à compter du 1er avril 2014 pour une durée de 3 ans.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** : Monsieur Le Maire, à recruter par voie contractuelle dans les conditions fixées par l'article 3-3. de la loi du 26 janvier 1984 modifiée deux conseillers (es) en mobilité - reclassement-recrutement.

**DIT** : que la rémunération de ces agents non titulaires sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer les contrats des deux agents territoriaux.

---

**QUESTION N° 047 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: signature d'une convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle prévues en 2014 avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention pour l'organisation des commissions de sélection professionnelle avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour le compte des collectivités affiliées

---

**QUESTION N° 048 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL: adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

A l'unanimité.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à adopter le plan de titularisation pour 2014 tel qu'annexé à la présente délibération.

---

**QUESTION N° 049 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Signature de la convention pour l'accompagnement social des ménages accueillis sur le site d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de convention attributive de subvention relative a une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour l'accompagnement social global et individualisé des ménages accueillis dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne au sein de la structure d'hébergement transitoire du 52, rue Saint-Denis à Aubervilliers à conclure entre la Ville d'Aubervilliers et l'Etat.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à le signer.

---

**QUESTION N° 050 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Remises gracieuses à six co propriétaires suite aux travaux par substitution au 60 rue Heurtault à Aubervilliers**

A l'unanimité.

**DECIDE** d'accorder 6 remises gracieuses concernant messieurs AIT MOUHOU B pour 1822,45€, BENHELLA pour 2601,93€, HOCINI pour 35193€, madame et monsieur MEDJANI pour 851,44€, mesdames MORALES pour 3478,49€ et GUILI pour 7843,11€

**DIT** que ces remises gracieuses donneront lieu aux écritures suivantes

<b>Opérations réelles</b>	service	chapitre	article	fonction	montant
Dépenses prises en charge par la commune	504	4541099	4541099	12	20109,35€
<b>Opérations d'ordre</b>	service	chapitre	article	fonction	montant
Subvention en nature attribuée par la Commune pour équilibrer l'opération	701	041	204422	01	20109,35€
Recette d'équilibre de l'opération	701	041	4542099	01	20109,35€

**QUESTION N° 051 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers aux options de soins médicaux, dentaires et infirmiers pour son Centre de Santé.**

A l'unanimité.

**ADHESION** de la Ville d'Aubervilliers aux options de coordination des soins médicaux, dentaires et infirmiers est approuvée.

**AUTORISE** Le maire ou son représentant à signer les formulaires d'adhésion relatifs aux options de coordination des soins médicaux, dentaires et infirmiers.

**QUESTION N° 052 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Gestion raisonnée de l'animalité en ville - Convention ACR 2014**

A l'unanimité.

**AUTORISE** Le Maire de la commune d'Aubervilliers à signer la présente convention avec l'association « Chats des Rues » (ACR).

**QUESTION N° 053 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET et Tedjini-Michel MAÏZA**

**OBJET : Convention 2014 pour une gestion éthique des pigeons dans la ville d'Aubervilliers**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la présente convention avec l'association AERHO.

**QUESTION N° 054 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Inscription du Fort d'Aubervilliers dans la démarche de labellisation nationale : "Ecoquartier"**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la charte des Ecoquartiers nationaux afin d'inscrire le projet du Fort d'Aubervilliers dans une démarche de développement durable labellisée.

---

**QUESTION N° 055 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Octroi d'une subvention pour surcharge foncière au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers en vu de la réalisation d'un programme de 18 logements locatifs sociaux sur un terrain sis 50 bis, rue Charles Tillon**

A l'unanimité.

**DECIDE** l'octroi au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 238.625 euros, propre à la réalisation des logements cités,

**DECIDE** que cette subvention ne sera versée qu'une fois le montant du versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité entièrement réglé par l'OPH d'Aubervilliers.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative au versement de la subvention sus-mentionnée.

---

**QUESTION N° 056 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Acquisition d'un bien immobilier situé au 180 rue André Karman à Aubervilliers, parcelle cadastrée AX 61**

A l'unanimité.

**DECIDE** d'acquérir le bien immobilier situé au 180 rue André Karman à Aubervilliers, parcelle cadastrée AX 61, auprès de par la Société SECPIT.

**DIT** que l'acquisition s'effectuera au prix de 430 000 euros majorés des frais d'acquisition.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

**QUESTION N° 057 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Acquisition d'un bien immobilier situé au 3 rue du Goulet à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée K 124**

A l'unanimité.

**DECIDE** d'acquérir auprès de la SCI Les Chanterelles la parcelle K 124 située au 3 rue du Goulet à Aubervilliers ainsi que le pavillon et les 21 boxes situés sur cette parcelle, libres de toutes occupations.

**DECIDE** que cette acquisition, réalisée dans le cadre d'un portage, se fera pour un montant total de 800 000 euros, hors frais notariés.

**AUTORISE** le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

---

**QUESTION N° 058 -1- RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Désaffectation, déclassement et cession de portions de parcelles communales, d'une portion de la rue du pilier d'une superficie totale de 1170m<sup>2</sup> pour la réalisation du campus condorcet au profit de l'AFTRP.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de déclasser du domaine public communal les portions de parcelles communales P 143 (située 14 rue du Pilier), P 152 (située 11 rue Saint-Gobain), P 162 (située 40 rue des Fillettes) et une partie de la rue du Pilier, telles que définies dans les documents annexés.

La superficie totale désaffectée et déclassée s'élève à 1170 mètres carrés.

---

**QUESTION N° 058 -2- RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : cession de portions de parcelles communales, d'une portion de la rue du pilier d'une superficie totale de 1170m<sup>2</sup> pour la réalisation du campus condorcet au profit de l'AFTRP.**

A l'unanimité.

**DECIDE** de céder les portions de parcelles communales P 143 (située 14 rue du Pilier), P 152 (située 11 rue Saint-Gobain), P 162 (située 40 rue des Fillettes) et d'une partie de la rue du Pilier à Aubervilliers, telles que définies dans les documents annexés au profit de l'AFTRP ou tout substitué, afin de permettre la participation de la Commune d'Aubervilliers à la réalisation du Campus Condorcet sur son propre territoire.

**DECIDE** que cette cession sera effectuée à l'euro symbolique.

**AUTORISE** le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette cession.

**QUESTION N° 059 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion urbaine de proximité du quartier Vilette Quatre-Chemins**

A l'unanimité.

**APPROUVE** l'avenant à la convention de Gestion Urbaine de Proximité du quartier Vilette Quatre Chemins pour une durée d'un an.

**APPROUVE** le programme d'actions défini dans l'avenant.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) du quartier Vilette Quatre Chemins, ainsi que les documents déclinés dans le programme d'actions.

---

**QUESTION N° 060 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion urbaine de proximité du Quartier Cristino Garcia / Landy**

A l'unanimité.

**APPROUVE** l'avenant à la convention de Gestion Urbaine de Proximité du quartier Cristino Garcia / Landy pour une durée d'un an.

**APPROUVE** le programme d'actions défini dans l'avenant.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) du quartier Cristino Garcia/ Landy, ainsi que les documents déclinés dans le programme d'actions.

---

**QUESTION N° 061 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER**

**OBJET : Avenant au plan local d'application de la Charte nationale d'insertion pour les PRU d'Aubervilliers et le PRU Intercommunal d'Aubervilliers/Saint-Denis.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le contenu de l'avenant au plan local d'application de la Charte Nationale d'insertion pour les Projets de Rénovation Urbaine des quartiers Cristino-Garcia-Landy, Vilette-Quatre-Chemins et Quartiers Nord,

**AUTORISE** le maire à signer l'avenant au Plan Local d'application de la Charte Nationale d'Insertion, pour les Projets de Rénovation Urbaine des quartiers Cristino-Garcia-Landy, Vilette-Quatre-Chemins et Quartiers Nord, ainsi que toutes autres pièces afférentes.

**QUESTION N° 062 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI**

**OBJET : Convention partenariale entre la Ville d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT concernant le chantier école "rénovation de la Ferme Mazier".**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le maire à signer la convention partenariale entre la Commune d'Aubervilliers, la communauté d'agglomération Plaine Commune et l'association APIJ-BAT concernant le chantier école « Rénovation de la Ferme Mazier ».

**DIT** que les dépenses correspondantes au projet « Rénovation de la Ferme Mazier » seront inscrites au budget communal.

---

**QUESTION N° 063 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI**

**OBJET : Signature de la convention d'intervention et des annexes techniques "concert" et "actions musicales" entre la Ville d'Aubervilliers et l'association Banlieues Bleues.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'intervention ainsi que les annexes techniques « concert » et « actions musicales » avec l'association Banlieues Bleues dans le cadre de la 31<sup>ème</sup> édition du festival.

**DIT** que la dépense prévue dans la convention est de 15 000 euros

---

**QUESTION N° 064 - RAPPORTEUR Abderahim HAFIDI / Christine RATZEL-TOGO**

**OBJET : Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des professionnels de la santé et du handicap de Beit Jala à Aubervilliers**

A l'unanimité.

**DECIDE** de prendre en charge l'accueil à Aubervilliers du Dr. Edmond Shehadeh, directeur de l'hôpital et du centre de rééducation à Beit Jala

C'est à dire

- l'achat d'un billet d'avion A/R Tel Aviv – Paris,
- les nuitées d'hôtel du 3 au 7 mars 2014 et
- les repas et transports locaux durant ce séjour.

**QUESTION N° 065 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE**

**OBJET : Subventions aux associations « Créavif » et « Atelier Kuso » dans le cadre de la création d'emplois aidés**

A l'unanimité.

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à « Atelier Kuso » dans le cadre de la création d'un CAE
- 2000 € à « Créavif » dans le cadre de la création d'un CAE

---

**QUESTION N° 066 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER**

**OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 107 logements situés au 3/5/7 rue Emile Dubois appartenant à Vilogia**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 21 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 107 logements situés 3/5/7, rue Emile Dubois à Aubervilliers appartenant à VILOGIA.

**AUTORISE** le Maire à le signer.

---

**QUESTION N° 067 - RAPPORTEUR Véronique LE BIHAN**

**OBJET : Convention réglant les relations entre le Service des Soins infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) et les infirmiers libéraux diplômés d'Etat.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer les projets de convention avec monsieur KALACHE Mohieddine, Infirmier libéral Diplômé d'Etat et le SSIDPAAH de la Ville d'Aubervilliers.

**QUESTION N° 068 - RAPPORTEUR Omar AÏT-BOUALI**

**OBJET : Signature des conventions entre la Commune d'Aubervilliers, l'Association des Familles et Amis pour l'Accueil, le Soutien, l'Education et la Recherche en faveur des Personnes Handicapées mentales (A.F.A.S.E.R.) et l'Association "Les Séniors" pour la mise en place d'activités physiques et sportives, en direction de leurs publics**

A l'unanimité.

**AUTORISE** : le Maire à signer les conventions avec les associations suivantes :

- l'Association des Familles et Amis pour l'Accueil, le Soutien, l'Education et la Recherche en faveur des Personnes Handicapées mentales (A.F.A.S.E.R.)

- l'Association « Les Seniors »

---

**QUESTION N° 069 - RAPPORTEUR Omar AÏT-BOUALI**

**OBJET : Attribution de bourses lors de la commission du 12 février 2014 dans le cadre du Contrat Local Jeunes "Auber+"**

A l'unanimité.

**DIT QUE** : les bourses dont le principe et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 12 avril 2012 sont respectivement attribuées aux jeunes albertivillariens(nes) mentionnés dans la liste ci-dessous.

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
AIT AMER Wafa	Achat de machine professionnelle (pour textile)	2 000 €
ABOUDRAR Ghezlane	Permis de conduire	400 €
AOUCHICHE Sarah	Ecole de commerce "Enaco"	1 380 €
BAALI Moktar	Permis de conduire	400 €
BAGHDADI Larbi	Permis de conduire	300 €
BIDANESSY Baccary	Permis C (Poids lourd)	923 €
BOUREGBA Zakaria	Permis de conduire	400 €
CHEBIL Yassine	Permis de conduire	400 €
CISSE Zoumana	Permis de conduire	400 €
COULIBALY Djeneba	Permis de conduire	400 €
DEL REY Kévin	Permis de conduire	300 €
DIALLO Soussaba	Formation BAFA (3ème partie)	138 €
GADI Mohamed	Permis de conduire	400 €
GILLOT Méline	Permis de conduire	200 €
GOUMANE Mahjoula	Formation BAFA	249 €
HACHAMY Abdelaziz	Permis de conduire	400 €
HOUBI Dounia	Permis de conduire	400 €
HOUBI Hanae	Permis de conduire	400 €
HARRAGUI Bilal	Participation championnat de France UNSS DE FUTSAL Nantes (dossier collectif, 11 jeunes)	626 €
IDRISSI Céline	Permis de conduire	200 €
KEITA Karamoguo	Formation capacité transport	642 €
KHELIF YAHIA Nadège	Permis de conduire	400 €

KONTE Tata	Permis de conduire	200 €
MAKOUR Kahina	Formation BAFA	234 €
MALLET Sabrina	Formation BAFA	208 €
MAMOUNI Sarah	Stage à l'Etranger (Londres) à visée professionnelle (BTS manager)	1 648 €
PRZYBYLO Sébastien	Permis de conduire	400 €
REDOUANI Belkacem	Permis de conduire	400 €
ROJBI Sabrine	Permis de conduire	400 €
SAHLI Sonia	Permis de conduire	400 €
SAKHO Yaya	Permis de conduire	400 €
SEN Pauline	Permis de conduire	400 €
SOUANE Fatoumata	Formation CAP Esthétique option maquillage professionnel	700 €
TELLI Ahmed	Permis de conduire	400 €
TRAH Tiburce	Réalisation d'un court métrage dans le cadre de sa participation au festival Génération Court national 2014-) (location, achat de matériel)	2 000 €
TRAORE Mady	Formation SIAPP - CQP - APS	700 €
YOUSFI Walid	Formation de surrête Aéroportuaire	1 000 €
Nombre de jeunes : 47 Nombre de dossiers : 37		20 848 €

**AUTORISE** : le Maire à signer les conventions relatives au partenariat du Contrat Local Jeunes « Auber+ » entre la commune et les jeunes.

#### **QUESTION N° 070 - RAPPORTEUR Omar AÏT-BOUALI**

**OBJET : Approbation de l'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de création, d'entretien et de contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune pour les années 2014 à 2017. Autorisation de signature.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public pour la création, l'entretien et le contrôle des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols.

**APPROUVE** le marché à bons de commandes qui sera passé dans le cadre du groupement de commandes, sur appel d'offres, pour une période de quatre ans maximale à compter de sa notification et comportera les lots pour lesquels aucun seuil minimum ni maximum ne sera défini, suivants :

- **Lot n°1** : « Entretien des aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols ».
- **Lot n°2** : « Création d'aires de jeux, équipements sportifs ludiques et sols ».
- **Lot n°3** : « Contrôle des aires de jeux, d'équipements sportifs ludiques et sols ».

**AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**QUESTION N° 071 - RAPPORTEUR Brahim HEDJEM**

**OBJET : Convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la Maison du Commerce et de l'Artisanat**

A l'unanimité.

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la Maison du Commerce et de l'Artisanat.

---

**QUESTION N° 072 - RAPPORTEUR Christine RATZEL-TOGO**

**OBJET : Approbation de la Convention 2014 avec l'association "Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois"**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention entre la Commune et l'association « Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois », passée pour l'année 2014, à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2014.

Dans le cadre de cette convention, le conseil municipal attribue une subvention de 100 000 € à l'association « Régie de quartier Maladrerie - Emile Dubois » pour l'année 2014. Une avance pourra être consentie à la demande de la Régie dans le courant du premier semestre.

---

**QUESTION N° 073 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année Scolaire 2014/2015**

A l'unanimité.

**ALLOUE** une subvention au profit des établissements suivants :

**LYCEE D'ALEMBERT**

- 1000 € pour le projet "Voyage à BARCELONE",

**COLLEGE ROSA LUXEMBURG**

1000 € pour le projet Voyage à la mer en Gironde : "Rosa Surf 2014".

**QUESTION N° 074 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Signature d'une convention entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'allocations familiales pour l'accompagnement au développement des équipements périscolaires au titre de l'exercice 2013.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs entre la Commune d'Aubervilliers et la caisse d'allocations familiales pour l'accompagnement au développement des équipements périscolaires au titre de l'exercice 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

---

**QUESTION N° 075 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Adoption de la convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective entre la Commune d'Aubervilliers et le S.I.RES.CO.**

A la majorité des membres du conseil, Mme RATZEL-TOGO et M. ROS s'étant abstenus

**ADOpte** le projet de convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique de production culinaire en régie mutualisée, à passer entre la commune d'Aubervilliers et le Syndicat intercommunal pour la restauration collective (S.I.RES.CO), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Annexe la convention de coopération à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de coopération.

---

**QUESTION N° 076 - RAPPORTEUR Jacques Salvator**

**OBJET : Marché de fourniture de mobiliers administratifs et scolaires. Approbation du projet de marché.**

A l'unanimité.

**APPROUVE** le projet de marché à bons de commande relatif à la fourniture de mobilier administratif et scolaire pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 mars 2015, passé sur procédure adaptée et comportant les lots et seuils suivants :

- **Lot n°1** : mobilier et matériel administratif
  - o **Seuil minimum** : 40 000 € HT
  - o **Seuil maximum** : 85 000 € HT
- **Lot n°2** : mobilier scolaire et de restauration
  - o **Seuil minimum** : 60 000 € HT
  - o **Seuil maximum** : 120 000 € HT

**QUESTION N° 077 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE**

**OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement n°13-336 "Publics et Territoires 2013" Aide financière exceptionnelle à l'informatisation entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis**

A l'unanimité.

**APPROUVE** : les termes de la convention d'objectifs et de financement n° 13-336 « publics et territoires 2013 » - Aide financière exceptionnelle à l'informatisation- entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis

**AUTORISE** : Le Maire à signer ladite convention

**DIT** que la subvention de 15 000 €

---

**QUESTION N° 078 - RAPPORTEUR BENOIT LOGRE**

**OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'accompagnement à la scolarité entre la commune d'Aubervilliers et la caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis.**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le maire à solliciter et à percevoir les prestations afférentes au conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis durant l'année de validité (année scolaire 2013-2014) de ladite convention.

**AUTORISE** le maire d'Aubervilliers à signer la convention n°13-095 P d'objectifs et de financement du Contrat local d'accompagnement à la scolarité de la Maison Pour Tous Roser.

---

**QUESTION N° 079 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE**

**OBJET : Modalités de fixation de la prestation locale pour faciliter l'emploi d'une assistante maternelle (PLAM) en fonction de la révision annuelle du barème de la Caisse d'Allocations Familiales portant sur les revenus des familles**

A l'unanimité.

**APPROUVE** : les modalités de fixation de la prestation locale pour faciliter l'emploi d'une assistante maternelle (PLAM) définies ci-après :

<b>Plafond de revenus d'une famille ayant un enfant (calculés sur l'année de référence n- 2) pris en compte par la CAF et le Conseil Général</b>	<b>ADAJE (mensuel)</b>	<b>PLAM (forfait unique)</b>
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 1758 € mensuels.	120 €	700 €
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 3907 € mensuels.	70 €	600 €
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 4812 € mensuels.	50€	500€

<b>Plafond de revenus d'une famille ayant deux enfants (calculés sur l'année de référence n- 2) pris en compte par la CAF et le Conseil Général.</b>	<b>ADAJE (mensuel)</b>	<b>PLAM (forfait unique)</b>
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 2024 € mensuels	120 €	700 €
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 4499 € mensuels	70 €	600 €
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 5242 € mensuels	50€	500€

<b>Plafond de revenus d'une famille ayant trois enfants (calculés sur l'année de référence n- 2) pris en compte par la CAF et le Conseil Général.</b>	<b>ADAJE (mensuel)</b>	<b>PLAM (forfait unique)</b>
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 2344 € mensuels	120 €	700 €
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 5208 € mensuels	70 €	600 €
inférieur au plafond de la CAF, dont la valeur 2014 est de 5597 € mensuels	50€	500€

**QUESTION N° 080 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF**

**OBJET : Signature de la convention d'objectifs et de financement n°13-121 J " Aide spécifique- rythmes éducatifs (ASRE)" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2013 au 31 décembre 2016**

A l'unanimité.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement «aide spécifique – rythmes éducatifs » (ASRE)" entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2013 au 31 décembre 2016

---

**QUESTION N° 081 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF / Omar AÏT-BOUALI**

**OBJET : Signature de l'avenant n°2013-1 au Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis conclu le 12 décembre 2012**

A l'unanimité.

**AUTORISE :** le Maire à signer l'avenant n°2013-1 au Contrat Enfance Jeunesse entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis conclu le 12 décembre 2012

---

**QUESTION N° 082 - RAPPORTEUR Soumia ZAHIR**

**OBJET : Plan Local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations - plan d'actions pour une politique de promotion des droits des femmes.**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale de la cohésion sociale (ACSE) une subvention de 10 000 € pour la mise en œuvre du volet territorial du Plan local de prévention et lutte contre les discriminations et à percevoir la subvention.

- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès du Conseil régional d'Ile-de-France une subvention de 7 000€ pour le Plan local de Prévention et Lutte Contre les Discriminations et le Plan d'action droits des femmes et à percevoir la subvention.

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21H42